



# TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS ?

attac

« Je veux être le président du pouvoir d'achat », « je veux permettre à ceux qui veulent travailler plus pour gagner plus de pouvoir le faire » : pendant sa campagne pour l'élection présidentielle le candidat Sarkozy a multiplié les formules simples en se présentant comme celui qui allait « revaloriser le travail ». La question des « heures supplémentaires », priorité parmi d'autres du Président, sera présentée au Parlement cet été. Le projet gouvernemental n'est pas définitif, il prévoit aujourd'hui de rémunérer toutes les heures supplémentaires à 25 % de plus que les heures normales, d'exonérer de toute cotisation sociale ces heures, et de ne pas imposer le salaire supplémentaire perçu par les salariés. En l'état, il soulève de nombreuses questions et risque d'être un levier pour remettre en cause la négociation sur le temps de travail et l'emploi et les droits collectifs des salariés.

## Travailler plus, pour quoi faire ?

La droite a lancé une offensive contre la réglementation du travail. Elle enrobe ses mesures d'un discours qu'elle tire de la pire tradition réactionnaire stigmatisant ceux et celles qui ne participeraient pas suffisamment à l'effort, tout en refusant de reconnaître le travail producteur de valeurs et de richesses sociales.

La formule selon laquelle il faut « travailler plus » participe du discours ambiant : les Français ne travaillent pas assez, notamment à cause des 35 heures et des « jours RTT » comme du fait d'un âge de départ en retraite bien trop précoce.

En se focalisant sur les heures supplémentaires, Nicolas Sarkozy s'adresse à celles et ceux qui ont aujourd'hui un travail et qui devraient donc faire « plus d'heures » ; il ne s'adresse pas à toutes celles et à tous ceux qui sont sans emploi et qui voudraient tout simplement travailler, et avoir un revenu décent pour vivre. Favoriser les heures supplémentaires laisse donc entière la question du chômage et n'améliore en rien le taux d'emploi des jeunes et des seniors.

Notre société a pourtant d'autres besoins, notamment de solidarité, de réduction des inégalités et de recherche de sens. La réduction du temps de travail peut contribuer à un accès de tous et toutes à l'emploi. De même, doit être prioritaire le partage équitable entre hommes et femmes des responsabilités au travail comme dans la famille. Travailler pour produire toujours plus, sans s'interroger sur la répartition comme sur le sens et la finalité de ce travail, conduit à une impasse.

## Qui travaille plus ?

Est-il vrai que les Français ne travaillent pas assez ? La durée légale hebdomadaire du travail salarié est certes de 35 heures, mais la durée effective est de 38 heures, plus élevée que la moyenne européenne, et même plus élevée que celle de la Grande-Bretagne (31,7 heures), qu'on présente pourtant comme un modèle en la matière. En Grande-Bretagne, de nombreux travailleurs et travailleuses sont à très petit temps partiel... tout cela n'ayant que peu de rapport avec un libre choix des salariés concernés.



## Bulletin d'adhésion à Attac

NOM (en capitales) \_\_\_\_\_ PRENOM \_\_\_\_\_  
 Homme  Femme \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_  
Profession \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  
Téléphone fixe \_\_\_\_\_ Mobile \_\_\_\_\_  
Adresse électronique \_\_\_\_\_

Pour rejoindre Attac, envoyer ce bulletin, accompagné d'un chèque bancaire ou postal, à Attac, Service adhésions, 60732 Sainte Geneviève cedex.

J'adhère à Attac et verse pour l'année civile 2007 un montant de :  
 10 €,  30 €,  50 €,  120 €

J'effectue le règlement par :

chèque bancaire ou postal  
 CB n°: \_\_\_\_\_

3 derniers chiffres au dos de votre carte : \_\_\_\_\_

date d'expiration : \_\_\_\_\_

signature :

date :

TR070514

### Qui décidera demain ?

Certes, certains salariés souhaitent effectivement travailler plus, souvent parce qu'ils sont mal payés. D'autres, en revanche, qui ont de très mauvaises conditions de travail, souffrent au travail et sont les premières victimes des accidents du travail, n'imaginent même pas comment travailler plus.

Mais les salariés n'auront pas la totalité du choix. C'est l'employeur qui en gardera l'initiative, qui pourra aussi contraindre aux heures supplémentaires des salariés qui n'en voudraient pas.

De nombreuses femmes qui travaillent à temps partiel souhaiteraient un emploi à temps plein. Le dispositif qui s'appliquera aussi aux heures complémentaires va à l'inverse de cette aspiration. L'exonération fiscale et sociale dont bénéficieront les employeurs contribuera à encourager le maintien de très nombreux contrats à temps partiel et un recours massif et individualisé aux heures complémentaires.

### Et l'emploi ?

Les employeurs seront plus encouragés encore à exiger des heures supplémentaires pour répondre à de nouvelles commandes, ou quand leurs effectifs seront « tendus » à cause de politiques d'embauche insuffisante. En matière d'emploi, le sens général des mesures envisagées est bien de donner aux employeurs de nouvelles souplesses dans l'utilisation de leur main d'œuvre, en recourant à des heures supplémentaires « pas chères » (il faudra les payer 25% de plus que les heures normales, mais elles seront totalement exonérées de cotisations sociales et coûteront donc finalement moins que les heures normales !).

Au lieu d'embaucher de nouveaux salariés, les entreprises feront travailler davantage leur main d'œuvre « en place ». Aujourd'hui, les employeurs sont obligés de négocier sur l'emploi, comme sur l'organisation du travail. Cet encouragement aux heures supplémentaires individuelles, que les salariés n'ont pas le droit de refuser, pourra permettre de contourner les règles actuelles de la négociation collective et du droit du travail.

### Gagner plus ?

Ce moyen de gagner plus est loin de répondre aux préoccupations de ceux et celles qui sont victimes des politiques de bas salaires et des baisses de pouvoir d'achat. Le dispositif permettra d'engranger, certes, le salaire de ces heures travaillées en plus. Il s'appuie aussi sur l'exonération de cotisations sociales pour les employeurs comme pour les salariés. En revanche, la défiscalisation des heures supplémentaires ne touchera que les salariés qui paient des impôts.

### Travailler tous et vivre mieux par un autre partage des richesses

Les réserves émises le 29 mai par le Conseil d'analyse économique (instance placée auprès du Premier ministre qui doit éclairer les choix du gouvernement) peuvent être largement partagées : « Une fiscalité spécifique sur les heures supplémentaires, quelle que soit sa forme, aurait au mieux un effet incertain sur l'emploi et le revenu global, avec un risque de coût exorbitant pour les finances publiques qui se double d'une complexité accrue du système fiscal ».

La mesure aura un effet négatif sur l'emploi. Cette orientation est bien dans la continuité des politiques passées : le maintien d'un taux de chômage important est la meilleure garantie du maintien d'une pression forte sur le salariat et facilite la division parmi les salariés (entre CDI, précaires et chômeurs, par exemple). C'est ce qui a fait baisser les revenus du travail par rapport à ceux du capital pendant plus de vingt ans.

Les organismes sociaux verront leurs rentrées s'amoin-drir du fait des exonérations de cotisations sociales, qui ne sont jamais compensées intégralement par le budget de l'Etat. Le déficit de la Sécurité sociale en hausse sera pain bénit pour justifier une franchise médicale et le recours aux assurances privées.

A l'illusion de « travailler plus pour gagner plus » s'ajouteront des injustices fiscale et sociale supplémentaires.